

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2890

présenté par

M. Orphelin, Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, Mme Valérie Petit et M. Villani

ARTICLE 49

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'espace »

les mots :

« d'espaces naturels, agricoles et forestiers ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 12, 26 et 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à **préciser le type d'espaces dont la consommation est considérée pour réduire leur artificialisation**. Il reprend les termes utilisés pour les objectifs d'urbanisme à l'article L141-3 du code de l'urbanisme et qui servent notamment pour les schémas de cohérence territoriale (SCoT).